

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2012

---

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
	Jean LOUSTALET	à	Jean MENE-SAFRANE
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Yves TOURAINÉ	à	Patrick MAILLET

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Georgette SALHI	suppléante de	Anne RESTOYBURU

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Robert LABORDE-HONDET, David LAMPLE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Philippe GARROTE, Dolores CABELLO, Jean-Marie GINIEIS, Nicolas MALEIG, Nathalie REGUEIRO, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

#### RAPPORT N° 121219-02-AID

#### CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ESCOU

M. BEDECARRAX précise que Monsieur le Président du Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Escou a sollicité les services de la CCPO pour l'assister dans la passation d'un marché à bon de commande pour l'extension du réseau d'assainissement sur son territoire.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concerne :

- la préparation du dossier de consultation ;
- l'assistance au déroulement de la procédure ;
- l'analyse des offres ;

- l'assistance lors du choix de l'entreprise chargée de réaliser les travaux.

Le coût de cette mission, qui fera l'objet d'une convention entre la CCPO et le Syndicat, est estimé à 1 120 €, sur la base de 8 jours de travail d'un technicien.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 décembre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT